

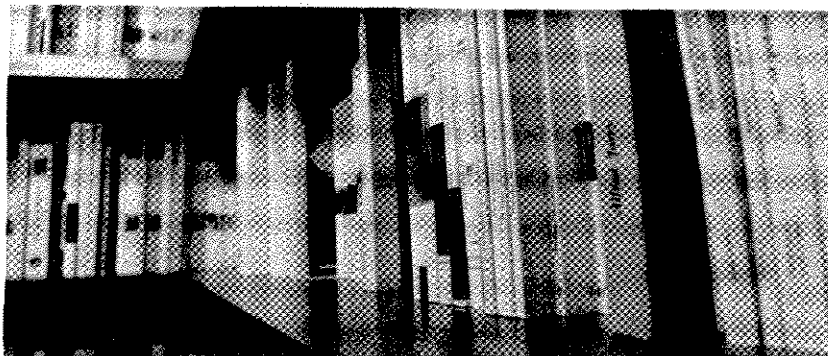
UN LABEL POUR LES LIBRAIRIES INDÉPENDANTES ?

Pour défendre la librairie indépendante, confrontée, depuis plusieurs décennies, à des difficultés croissantes, la création d'un label est actuellement à l'étude au sein de la Direction du livre et de la lecture. Au moment où est rendue publique une étude riche d'enseignements sur la librairie indépendante, nous avons interrogé les représentants des libraires qui expliquent pourquoi ce label est bienvenu.

Un récent colloque sur « L'avenir du livre », qui s'est tenu le 22 février (voir *Culture.gouv*, n°146), est venu clôturer l'opération « Livre 2010 », constituant de véritables états généraux du livre. Cette manifestation était organisée, à la demande de Renaud Donnedieu de Vabres, par la Direction du livre et de la lecture. Les onze tables rondes qui se sont déroulées à Paris, Toulouse, Bordeaux et Marseille ont rassemblé plus de deux cents professionnels - représentant tous les maillons de la chaîne du livre. A l'occasion de cette large concertation, s'est exprimé un sentiment général d'inquiétude pour aujourd'hui et d'incertitude pour demain, dû aux bouleversements technologiques et économiques que connaît le secteur du livre, au premier rang desquels l'entrée dans l'ère numérique.

Concernant plus particulièrement la librairie, le ministre, dans son discours d'ouverture au colloque, a déclaré qu'elle se trouvait confrontée à un défi à la mesure de celui relevé en 1981, grâce à la loi sur le prix du livre, et qu'elle était sa priorité. « L'Etat a vocation à vous accompagner pour surmonter ces difficultés », a-t-il souligné, en s'adressant aux libraires. Avant de proposer un pacte à deux niveaux comprenant la création d'un label « librairie indépendante » - « visible et compréhensible par l'ensemble de nos compatriotes et de nature à inscrire ces librairies dans le paysage comme commerce culturel de proximité et de qualité » - et la mise en œuvre d'une politique d'aménagement culturel du territoire par une réforme des aides et par une fiscalité incitative.

« RECONNAITRE LA LIBRAIRIE DE QUALITÉ »
Entretien avec Benoît Yvert, Directeur du livre et de la lecture



Reportage photographique réalisé par Didier Plowly à la librairie Les Cahiers de Colette, 23 rue Rambuteau, 75004 Paris.

La situation de la librairie semble être une des préoccupations premières du ministre...

La première chose dont le ministre m'a parlé, lorsque je l'ai rencontré, est en effet la librairie... et il ne fait aucun doute qu'il lui tient particulièrement à cœur de défendre ce métier fondamental pour l'avenir du livre. La librairie constitue, au sein de la chaîne du livre, l'un des éléments les plus fragiles : une enquête sur la librairie indépendante tout récemment rendue publique le confirme. Aider cette profession - qui joue un rôle fondamental de « passeur » - à s'adapter et à se moderniser est un impératif absolu.

En quoi le label que vous projetez de créer consisterait-il ?

Le mot de librairie est aujourd'hui un mot gigogne qui recouvre des réalités très larges. L'idée du ministre est donc d'arrêter de parler de librairie en général et de vraiment définir ce que l'on appelle une librairie avec un grand « L ». C'est à ces librairies - qui jouent un rôle fondamental de médiation culturelle et dont il existe environ un millier en France - que pourrait être attribué un label. Comment s'appellerait-il ? « Librairie indépendante de référence », peut-être...

Quels seraient ses critères d'attribution ?

Nous en avons retenu trois : la part dans le chiffre d'affaires des salaires versés aux libraires salariés (ils jouent un rôle fondamental de médiateurs : sans leurs conseils, une librairie n'est pas une vraie librairie) ; le nombre total de titres proposés, toutes catégories d'ouvrages confondues, en relation avec la superficie du magasin et l'importance de sa zone de chalandise ; le pourcentage, dans cet ensemble, des livres dits de rotation lente, c'est-à-dire des livres qui échappent aux fluctuations de la

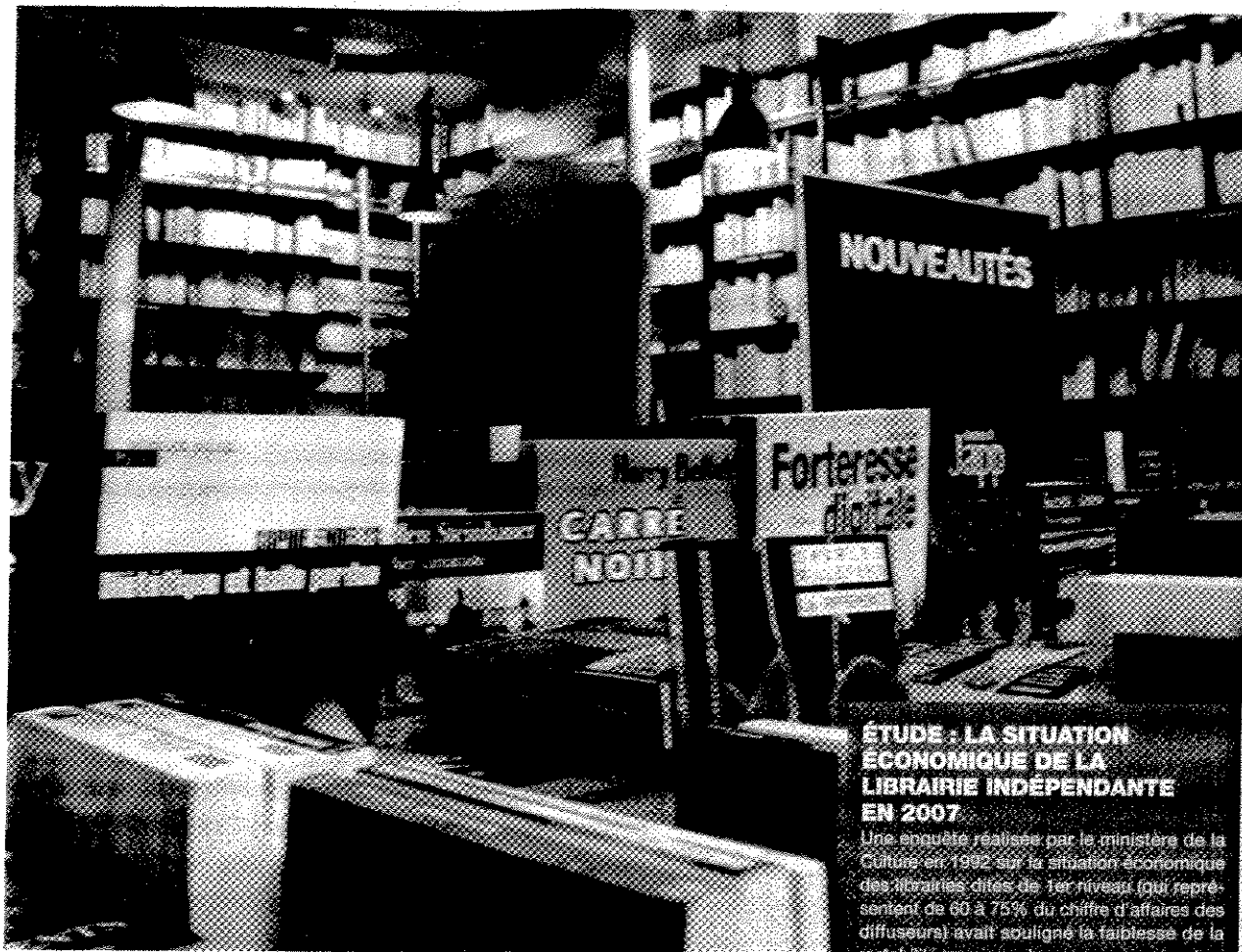
nouveauté et sont soutenus par les libraires sur le long terme. Ces critères semblent être de nature à permettre de définir ce qu'est une librairie de référence, apportant à la société une vraie plus-value culturelle.

De quels avantages ce label sera-t-il accompagné ?

Il s'agira pour l'essentiel de conditions fiscales incitatives. Ainsi un geste fort concernant la taxe professionnelle peut-il être envisagé... Les librairies labellisées pourraient également bénéficier d'un élargissement des dispositions « Art et Essai », leur permettant d'être aidées par les municipalités. Et puis sans doute est-il également souhaitable et envisageable d'aider, sur la base de ce label, la transmission des librairies... Nombre des grands libraires appartenant à la génération dorée des années 70 et dont le travail a permis le développement de la lecture se rapprochent aujourd'hui de la retraite. Il faut les aider, par des exonérations et des aides, à transmettre leurs commerces et leurs savoir-faire.

Comment la mise en œuvre de ce label va-t-elle s'effectuer ?

L'idée est lancée... Il s'agit de voir maintenant comment elle est reçue et, si elle est bien accueillie, de commencer des discussions avec l'ensemble de la profession. Ces discussions pourront avoir lieu notamment dans le cadre du Conseil du Livre, qui va être prochainement créé et réunira, aux côtés de différents ministères (la culture, l'éducation nationale, les affaires étrangères...) des représentants des libraires, des éditeurs et des bibliothécaires. Une des premières missions de ce Conseil sera d'engager une vaste discussion sur la labellisation avec tous les partenaires concernés. Après quoi, il ne restera plus qu'à entamer d'autres discussions... avec le ministère des Finances.



La table de présentation des nouveautés "BD" © Didier Plovy / MCO

ÉTUDE : LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA LIBRAIRIE INDÉPENDANTE EN 2007

Une enquête réalisée par le ministère de la Culture en 1992 sur la situation économique des librairies dites de 1er niveau (qui représentent de 60 à 75% du chiffre d'affaires des diffuseurs) avait souligné la faiblesse de la rentabilité moyenne de ces commerces, et ce constat avait été confirmé par une deuxième enquête, menée dix ans plus tard, sur ces mêmes librairies.

Une nouvelle étude, tout récemment présentée au public et réalisée à l'initiative du Syndicat de la librairie française (SLF), du Syndicat national de l'édition (SNE) et du ministère de la culture et de la communication (DLC-CNE), apporte de nouveaux renseignements sur la situation économique de la librairie indépendante. À la différence des précédentes, elle a couvert l'ensemble des niveaux de librairie et conjugué une enquête quantitative auprès d'un échantillon représentatif de 296 librairies et des entretiens qualitatifs.

Revalorisation du métier

Très riche de renseignements, elle met à nouveau en évidence l'inquiétude des libraires et de quelle que soit la taille de leurs librairies. Due à tout un ensemble de difficultés additionnant leurs effets (conjoncture économique dégradée, forte hausse des charges de loyer et de transport, impossibilité de rémunérer de façon satisfaisante un personnel qualifié, difficulté de transmission des entreprises), cette inquiétude, qui semble s'être encore accrue ces dernières années, n'empêche cependant pas les libraires de réaffirmer la passion qu'ils portent à leur métier et qui motive toujours leur combativité.

Outre une réflexion sur la facilitation des transmissions d'entreprises, la principale attente exprimée par les libraires concerne la revalorisation de leur métier, notamment au travers d'une meilleure reconnaissance du qualitatif.

Document communiqué par le Syndicat de la librairie française (SLF)

« LE LABEL PERMETTRA DE LUTTER CONTRE UNE SITUATION DIFFICILE »

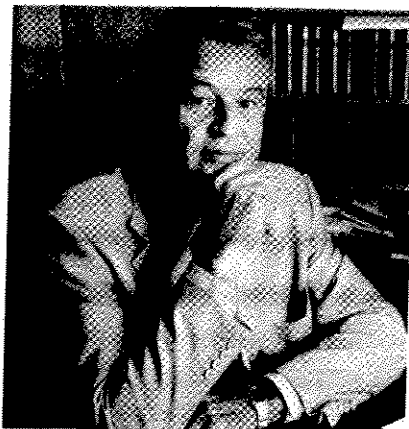
Entretien avec Benoît Bougerol, libraire et président du Syndicat de la librairie française (SLF)

La création éventuelle d'un label pour les librairies indépendantes constitue-t-elle une bonne chose ?

Cette idée avait déjà été évoquée dans le passé au sein même du SLF... et puis voilà que, brusquement, les choses avancent : nous ne pouvons, bien entendu, que nous en féliciter. Ce n'est pas seulement l'affichage extérieur de ce label qui nous intéresse - même s'il est appréciable que le public, grâce à lui, soit assuré d'entrer dans une librairie offrant un vaste assortiment d'ouvrages et les conseils de libraires compétents - mais les avantages qui l'accompagneront et qui permettront de lutter contre une situation de plus en plus difficile. Avec une masse salariale beaucoup plus élevée que celles des FNAC, des hypermarchés ou des supermarchés, et des remises très inférieures, la rentabilité des librairies indépendantes est devenue si faible qu'elle met en danger leur pérennité.

Que pensez-vous des critères qui sont actuellement envisagés pour attribuer le label ?

Notre approche et celle du ministère sont sans doute un peu différentes mais elles se rejoignent pour distinguer, par un label, les librairies indépendantes de qualité. Les avantages fiscaux qui l'accompagneront sont évidemment intéressants de même que l'extension aux librairies des dispositions « Art & Essai » qui permettront aux collectivités locales d'identifier clairement les établissements susceptibles de bénéficier d'exonérations et d'aides. Mais la définition des critères de qualité permettant l'obtention du label a un autre enjeu : la loi du 10 août 1981, dite loi Lang, précisait dans son article 2 que le montant des remises accordées par les éditeurs était lié non seulement à des critères quantitatifs, mais aussi, pour partie, à des critères qualitatifs. Le repérage d'un certain nombre de « qualités » constitutives de ce qu'est une vraie librairie est sans doute de nature à permettre une meilleure application de cette disposition.



© D.R.

Antoine Gallimard :
 « il est souhaitable
 de reconnaître le rôle
 des librairies et de
 les aider »

Êtes-vous favorable à la création de ce label ?

Oui, bien sûr... Il n'existe pas aujourd'hui de définition de ce qu'est vraiment une librairie et le consommateur est souvent un peu perdu. C'est donc évidemment une bonne idée de distinguer par un label les librairies indépendantes de qualité : celles qui jouent un rôle fondamental dans le développement de la lecture aussi bien que dans l'animation culturelle de nombreuses villes. Ces librairies souffrent beaucoup, depuis déjà longtemps, notamment dans les centres-villes : il est vraiment souhaitable de reconnaître leur rôle et de les aider. Si elles disparaissaient, que deviendrions-nous ?

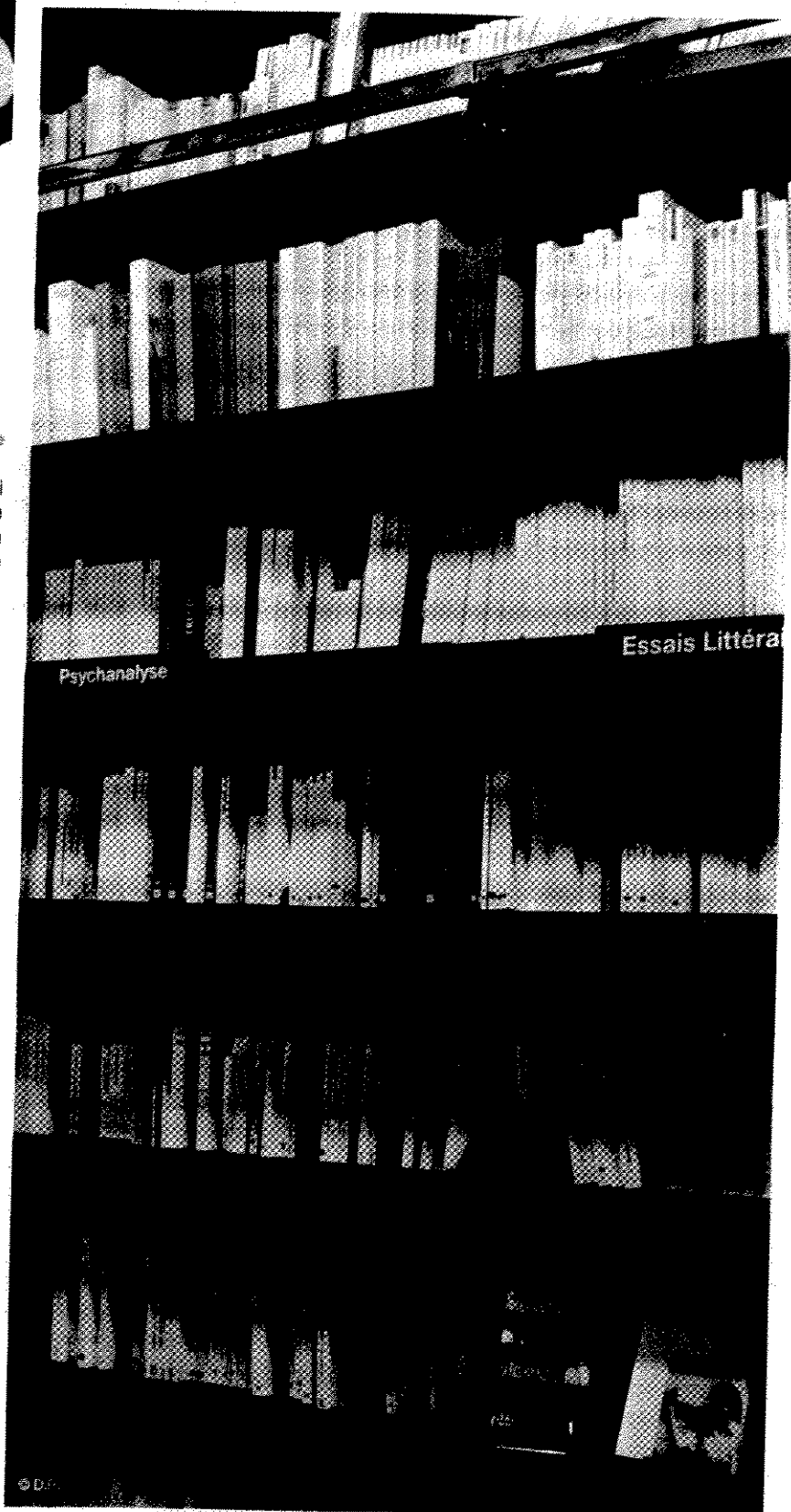
Que pensez-vous des critères d'attribution envisagés ?

Choisir comme critère le nombre de références est peut-être un peu dangereux car, dans certaines petites villes, il est impossible d'avoir des stocks très importants. Ce serait plutôt la notion d'assortiment qui me semblerait convenir... De façon générale, le critère majeur me semble être moins un critère de taille que de qualité. Nous avons, nous aussi, mis au point à l'ADELCO - association privée créée il y a vingt ans et à laquelle participe la Direction du livre - un certain nombre de critères de qualité (pourcentage du chiffre d'affaires réalisé dans la vente de livres, formation du personnel, présence d'ouvrages de référence, mise à disposition d'outils bibliographiques, contribution à la vie culturelle locale) en fonction desquels sont accordées nos aides sous forme de prêts. Il pourrait être intéressant de rapprocher ces critères de ceux auxquels pense la Direction du livre et de la lecture.

Propos recueillis par Jacques Bordet.

LES LIBRAIRIES « DÉVELOPPENT LA LECTURE ET FONT DE L'ANIMATION CULTURELLE »

Entretien avec Antoine Gallimard, président des éditions Gallimard et président de l'Association pour le développement de la librairie de création (ADELCO)



© D.R.